

Conditions générales de vente "Spécial Groupes"

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Programmes « Groupes »

L'organisation de la vente de voyages et de séjours est réglementée par les dispositions R211-1 à R211-43 du Code du Tourisme ainsi que de l'article R213-15 au R213-27 selon les décrets n°2006-1128 et n°2006-1129 du 6 octobre 2006.

RESERVATIONS

. A l'Office de Tourisme – Maison Natale Debussy

38 rue au Pain – 78100 Saint-Germain-en-Laye

Ouvert

- en basse saison (de novembre à février) lundi et mercredi de 14h30 à 17h30 et mardi, jeudi, vendredi et samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30.

- en haute saison (de mars à octobre) lundi et mercredi de 14h à 18h et mardi, jeudi, vendredi et samedi de 10h00 à 13h et de 14h à 18h, dimanche et jours fériés, de 10h00 à 13h00, sauf 1^{er} mai.

. Par téléphone au 01.30 87 20 63 aux heures d'ouverture.

PAR MAIL : info@ot-saintgermainenlaye.fr

. Les réservations ne sont enregistrées qu'à réception de « l'engagement de réservation » dûment complété et signé accompagné d'un chèque bancaire ou postal correspondant au *forfait de réservation* de **20 euros** pour les visites et les après-midi de découverte et de **100 euros** pour les circuits par groupe de 30 personnes (soit **200€** pour un groupe entre 30 et 60 personnes) que nous devons recevoir impérativement à l'Office de Tourisme trois semaines avant la date de la prestation. Ce forfait de réservation représente des arrhes non remboursables en cas d'annulation de la prestation.

En cas d'annulation d'un programme moins de 10 jours avant le départ, la totalité du règlement sera exigée.

Toute réservation implique l'acceptation des « conditions générales de réservation ».

Un supplément de 5€ sera facturé pour tout changement de programme (date, horaire, programme).

REGLEMENT DU SOLDE

Le client s'engage formellement à régler par tout moyen à sa convenance le solde de la prestation convenue 5 jours avant le circuit, aucun règlement ne devant être fait sur place le jour du circuit.

PRESTATIONS

Les prix de nos services comprennent les services d'un guide-conférencier, les droits d'entrée pour les visites de musées et de monuments mentionnés dans le libellé de l'après-midi de découverte et du circuit, et le déjeuner (1/4 de vin et eau minérale compris) dans les circuits touristiques.

HORAIRES

Le départ de toutes les excursions, sauf mention contraire, a lieu place du Château de Saint-Germain-en-Laye (côté entrée principale du Musée d'Archéologie Nationale). Les horaires étant strictement minutés, l'heure de départ sera rigoureusement observée. Il est conseillé de se présenter 15 minutes avant l'heure de départ du programme choisi. En cours de voyage, le bon déroulement de la journée exige de respecter les horaires indiqués par le guide. En ce qui concerne le retour, les heures indicatives figurant sur le programme sont basées sur des conditions de circulation normale. Nous dégageons toute responsabilité sur un éventuel retard.

EFFETS PERSONNELS

L'Office de Tourisme recommande à chaque participant de veiller sur ses effets personnels. Il est recommandé de souscrire une assurance pertes et vols.

ANNULATION

Toute annulation du fait du client entraîne les retenues suivantes :

. avant le 21ème jour : montant du forfait de réservation de 20€ par visite et après-midi de découverte et 100€ par circuit de 30 personnes (200€ pour un groupe de 30 à 60 personnes) ;

. entre le 21ème jour et le 16ème jour précédant la date de l'après-midi de découverte ou du circuit : 50 % du prix de la prestation ;

. entre le 15ème jour précédant la date du circuit et le jour même : 100 % du prix de la prestation.

Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'Office de Tourisme, le cachet de la Poste faisant foi.

En cas de non présentation ou de retard au départ, il ne sera procédé à aucun remboursement.

L'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier et d'annuler tout circuit 22 jours avant la date du départ si le nombre de personnes inscrites était inférieur à 20 ; dans ce cas, le remboursement intégral de la réservation sera effectué.

ASSURANCE

Responsabilité professionnelle :

L'Office de Tourisme a souscrit auprès de AREAS / PNAS 159 rue du faubourg poissonnière, 75009 PARIS, un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle N° OR.201.968P conformément aux dispositions de l'article R213-27 du Code du Tourisme – chapitre 3 – section 2 sous section 4. Les garanties sont acquises à concurrence de 1.525.000€ par sinistre. La garantie couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à l'Office de Tourisme, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels, consécutifs ou non, causés à des clients, à des prestataires de service ou à des tiers. Sont notamment comprises dans l'assurance les conséquences préjudiciables aux clients de l'Office de Tourisme : des erreurs dans les renseignements fournis ; des intoxications alimentaires de caractère accidentel.

LITIGES

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée, par lettre, dans les 5 jours à compter du début de la prestation à l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye, seul compétent pour émettre une décision sur les litiges.

En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au service qualité de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, 11 rue du faubourg poissonnière – 75009 Paris, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.